



Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 17 octobre 2018

Commission permanente :

La Région investit pour la construction et l'accessibilité des logements sociaux sur son territoire

Réunie sous la présidence de Carole Delga, vendredi 12 octobre, la Commission permanente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a apporté son soutien à 105 projets de création et de réhabilitation de logements sociaux, sur l'ensemble de son territoire pour un montant total de 2,4 M€

Conformément aux engagements de son Plan d'actions régional pour la prise en compte des handicaps, la Région se mobilise également pour faciliter l'accès de ces logements aux personnes en situations de handicap.

« Alors que le gouvernement a décidé la baisse des APL et multiplie les attaques contre les bailleurs sociaux, nous menons à la Région une politique forte et volontariste en faveur du logement. La solidarité est au cœur du projet que nous portons pour l'ensemble des habitant.e.s d'Occitanie. Avec ces dispositifs nous défendons une politique de la ville plus juste et répondons ainsi à des besoins croissants face à l'augmentation du coût de la vie et du logement », a déclaré la présidente de Région.

Les évolutions liées à la loi « Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) » en matière d'accessibilité des logements pour les personnes en situation de handicap vont conduire à diminuer de façon très importante le nombre de logements accessibles à ce public.

En dépit de ces mesures gouvernementales, la Région Occitanie souhaite encourager les porteurs de projets à **maintenir une exigence forte en matière d'accessibilité**. Ainsi, tous les logements sociaux qui seront rendus accessibles au-delà de la nouvelle obligation réglementaire, bénéficieront d'une **aide supplémentaire** de la Région de 1 000 € par logement.

La Région accompagne notamment les projets de construction suivants :

- **85 000 €** pour la création de 30 logements sociaux situés à **Rousson** (30) ;
- **98 000 €** pour la création de 45 logements sociaux à **Montpellier** (34) ;
- **65 000 €** pour la création de 31 logements sociaux à **Tautavel** (66) ;
- **84 000 €** pour la création de 42 logements sociaux situés à **Montauban** (82).

Par ailleurs, la Région a également adopté des aides destinés aux **logements communaux** à vocation sociale, dont :

- **20 000 €** pour la réhabilitation de 4 logements communaux dans l'ancien couvent à **Mounes-Prohencoux** (12) ;
- **20 000 €** pour la rénovation énergétique de 4 logements communaux à **Lecussan** (31) ;
- **12 000 €** pour la rénovation d'un logement communal dans l'ancienne école à **Marguestau** (32).

■ Contact presse :

Frédéric Neuman : frederic.neuman@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18
service.presse@laregion.fr

Suivez-nous sur le compte Twitter du service presse : @presseoccitanie